

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Membres du Conseil Municipal présents :

Mme Maria TREFCON
M. Philippe PETIT
Mme Marie-Christine MISSIAEN
M. Jean-Marie THIBAUT

Mme Yvette CARTON
M. Gérard MOERMAN
Mme Sophie PIOLE
M. Cédric CAGNARD

Mme Anne CALVARIN-POTTIER
M. Bruno DESANDERE
M. Bernard ROBIDA
M. Frédéric DOMON

Excusés :

Mme Céline COLLET
M. Michel MARCHAND
Mme Nicole DUMONT

M. Louis GUERRA
M. Bernard MICHALAK

Mme Marie-Laure DELATTRE
M. Michel THIEFAINE

Secrétariat :

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

M. Jacques LEROY
M. Florent GIGOT

M. Michel GRATENOIS
Mme Josette CUVILLIER

M. Francis WAQUET

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 septembre 2025 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19^h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 17 septembre 2025 aux membres du conseil et le 19 septembre au courrier Picard sans parution.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE

Mme Céline COLLET donne pouvoir à M. Jean-Marie THIBAUT
M. Michel MARCHAND donne pouvoir à M. Gérard MOERMAN
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN
M. Louis GUERRA donne pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Bernard MICHALAK donne pouvoir à Mme Yvette CARTON
Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à Mme Maria TREFCON
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne CALVARIN POTTIER est désignée.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 JUIN 2025

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal est adopté à la l'unanimité

4. DELIBERATIONS

4.1 Décision modificative

À la suite de dépenses d'investissement non programmées, il est nécessaire de réapprovisionner le chapitre 21 (Dépenses d'investissement) pour pouvoir continuer à payer les factures en attentes de la manière suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Chapitre 203 (Frais d'études) | - 20 000 € |
| - Chapitre 2135 (Agencement, aménagement) | + 20 000 € |

À la demande de M. ROBIDA, Mme le Maire liste les factures en attente :

- Achat du chauffe-eau de la salle des fêtes
- Achat d'une remorque avec 36 barrières de voirie
- Prévision d'achat d'une balayeuse désherbeuse

Adopté à l'unanimité.

4.2 Admission en non-valeur

Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 4,87 €, décomposés comme suit :

-Domaine de vente	2,00€
-Divers	2,87 €

Adopté à l'unanimité

4.3 CDG80 : Autorisations spéciales d'absences

Les autorisations spéciales d'absences permettent à l'agent titulaire, stagiaire ou contractuel, à temps complet ou non complet, de s'absenter de son poste de travail sans utiliser ses droits à congés annuels. Elles sont accordées pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif.

Adopté à l'unanimité

4.4 Ouvertures dominicales du magasin Aldi

Suite à la demande d'ouverture du magasin Aldi pour les 21 et 28 décembre 2025, et les 20 et 27 décembre 2026, le Conseil municipal doit donner son avis. Pour rappel, la demande doit se faire avant le 31 décembre de l'année en cours pour une ouverture de l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

4.5 Amiens Métropole : Chemins ruraux

Dans le cadre de son plan action en faveur de la préservation et de la valorisation des chemins ruraux, Amiens Métropole met en œuvre un projet de valorisation comprenant la création d'un parcours d'environ 250 km traversant l'ensemble des communes membres.

Ce parcours a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel et rural, de favoriser les cheminements doux et de sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité.

Pour ce faire, Amiens Métropole prévoit la conception, la fabrication, la pose et la gestion de pupitres informatifs, ainsi que la mise en place et l'entretien du balisage, sur le territoire de chaque commune concernée.

Il est demandé au conseil de valider par délibération, le plan de gestion, le parcours des chemins ruraux sur la commune, l'implantation des pupitres d'information.

Adopté à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire :

- Présentation du projet Aqua Park. Après débat et plusieurs remarques l'ensemble du conseil municipal est favorable au projet. Un autre rendez-vous sera pris pour convenir notamment du montant pour la location d'une partie de l'étang.

M. PETIT :

- Un courrier a été envoyé au Tribunal Administratif afin de désigner une commissaire enquêtrice pour l'ouverture de l'enquête publique de la révision du PLU.
- Résultat de la réunion pour le bilan « santé » du pont de Dreuil-lès-Amiens, jeudi 25 septembre.
- Aménagement au Mont Pré : Les devis pour les différents traçages ont été signés, nous attendons une date d'intervention. Il en est de même pour la commande des panneaux de signalisation

- Le cabanon situé à l'entrée du city stade a été retiré par les agents techniques et sécurisé par l'entreprise Cegelec
- Il est envisagé d'installer des bancs, un range vélo et trottinette pour le city stade à la place du cabanon
- Rappel : Les agents techniques nettoient régulièrement le city stade, la barrière n'est pas fermée à clé mais il y a des horaires d'utilisation qui sont affichés à l'entrée. En cas de problème, les personnes sont invitées à appeler la police.

Mme MISSIAEN :

- En ce qui concerne la maison rue Octavie Duchellier, à ce jour 14 200 € ont été recouverts sur 21 000€
- Le CCAS prévoit un déplacement au Sénat soit le 23 octobre, soit le 31 octobre.
- Cette année le déroulement de l'opération brioche sera différent. Pas de porte à porte. Il y aura une urne à la mairie et sur le marché pour récolter les dons.
- Les travaux du cimetière sont prévus pour la dernière semaine de septembre.

M. THIBAUT :

- Réception des travaux effectués rue de l'Épinette.
- La commune garde ses 2 fleurs à la suite du passage du Jury des Villes et Villages fleuris.

6. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. ROBIDA :

1/ S'étonne de voir apparaître une taxe spéciale sur ses impôts locaux ?

- *M. PETIT lui explique qu'il s'agit de la taxe EPF (établissement publics fonciers) qui consiste à avoir des fonds pour la dépollution et la réhabilitation des sites industriels qui en ont besoin.*

2/ Informe qu'il y a un choc sur la façade du salon de coiffure.

- *M. PETIT répond qu'il s'agit d'un incident suite à la location de la salle des fêtes.*

3/ Constate que les autobloquants situés devant la boulangerie bougent à nouveau.

- *Les agents techniques seront sollicités pour faire le nécessaire.*

M. DESANDERE :

1/ Souhaite connaître le bilan du centre aéré et nombre d'enfants accueillis.

- *Mme le Maire répond que la totalité des aides de la CAF ne sont pas encore connues.*

2/ Trouve que la fresque faite par les enfants du centre aéré est très bien mais aurait aimé qu'elle soit annoncée lors du conseil précédent

- *Mme le Maire répond que c'est Mme COLLET qui se charge de l'élaboration du centre aéré avec les animateurs du centre et que tout sera mentionné dans le bilan.*

M. MOERMAN fait remarquer qu'il y a toujours des arbres à abattre dans le petit bois.

- Les devis sont arrivés, nous sommes en attente d'une date d'intervention.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 21^h58.